

Compte Rendu de l'Observatoire Académique

14 Mars 2019

Nom	Présent	Nom	Présent
ARISTIZABAL Maria (élue CSA)	X	LALANNE Nathalie (SD 64)	E
BONNET Nicolas (SD 33)	X	SAYERCE-PON Éric (élu CSA)	E
BOUTHIER Marie Charlotte (SAA)	E	SÉRÉ Isabelle (élue CSA)	X
CASAIL Nathalie (SAA)	X	COLIN Laurence (suppléante Coordo CAP)	X
COUZIER Nicolas (SD 24)	X	YVART Xavier (SA)	X
EMARD-LACROIX Gilles (SD 47)	X		
GALHARRET Stéphanie (SD 40)	X		

À l'ordre du jour de l'observatoire :

- Réforme du Lycée
- Réforme de la voie professionnelle
- Préparation de la rentrée
- Budget des examens en LP
- Ecole des Savoirs Fondamentaux
- Outils informatiques de gestion
- Questions diverses

M. le Recteur ouvre la séance.

Propose liminaire de Xavier YVART au nom du SNPDEN-UNSA :

Xavier Yvart rappelle que cette année scolaire est une année particulière qui se traduit notamment par un contexte où précipitation et désorganisation scande la construction de la rentrée. A titre d'exemple récent la note de la DGESCO adressée aux recteurs qui a « fuité » par le biais du Café Pédagogique, l'organisation des débats sur le changement climatique du 15 mars et la demande du Ministre relayée et appuyée par les appels des DASEN aux collègues.

La préparation de la rentrée s'annonce difficile mais nous rappelons qu'elle ne se fera pas au détriment des personnels de direction et de leur santé. Les conditions dans lesquelles travaillent les équipes de direction et d'un point de vue plus général nos conditions de travail sont un sujet de préoccupation constant et grandissant. A ce titre nous remercions M. le Recteur et Mme Gaudy pour la tenue de la cellule de veille en suivant où sera évoquée la construction d'indicateurs sur les conditions de travail des personnels de direction de l'académie. Quant au débat sur le changement climatique, Xavier Yvart reprend les éléments du communiqué national du SNPDEN.

M. le Recteur rappelle qu'il n'y a nulle pression dans l'académie de Bordeaux, c'est une simple transmission des instructions du ministre. La position du recteur est claire : le ministre donne des instructions qui prévalent sur les mots d'ordre d'organisations syndicales. Il rappelle que nous sommes des fonctionnaires d'état et qu'à ce titre nous avons une obligation de loyauté.

M. le Recteur rappelle que le ministre a dans un premier temps, à cœur la sécurité des élèves et que la question de la défense de l'environnement peut commencer au lycée ; d'où la proposition du ministre de débattre au sein de l'établissement. L'organisation des débats n'est pas une volonté d'empêcher les élèves de manifester mais de sensibiliser les jeunes à ce qu'ils peuvent faire à leur niveau et au quotidien.

Sur la réforme du lycée, le recteur n'ignore pas les conditions dans lesquelles elle se met en place. Le recteur rappelle que la mise en place a été bien gérée dans l'académie et il adresse ses remerciements pour le travail effectué, notamment pour la manière dont ont été installés les enseignements de spécialité dans les lycées et

la mise en place opérée par les chefs d'établissement qui ont rassuré les élèves, les parents d'élèves et les enseignants.

① La réforme du lycée

Lors de sa conférence de presse du 12 mars, le recteur a affirmé que les vœux des élèves seraient respectés à 95%. Ce qui est entendu actuellement c'est que les vœux non respectés seront exceptionnels.

Nous rappelons ici que nous n'avons aucune lisibilité, car nous sommes bornés par les DGH qui seront ventilées en fonction des vœux des familles.

Se posent un certain nombre de questions : combien d'élèves par groupe pour obtenir le financement ? Quelle marge pour les DSDEN pour financer les groupes supplémentaires ?

Il y a des éléments qui nécessiteront donc des éclaircissements.

Nous avons aussi en mémoire les décisions du tribunal administratif en fin d'année dernière sur les affectations au lycée Magendie ; si les juges viennent à décider de l'affectation sans tenir compte des contingentements des établissements cela risque d'accentuer les tensions et au final dégrader les conditions de travail des adjoints qui dans la majorité des cas vont réaliser les EDT. Xavier Yvart rappelle que l'été sera difficile pour les équipes de direction et en particulier pour ceux qui réaliseront les emplois du temps et demande au recteur qu'il en soit tenu compte. Pour la première fois, étant donné les conditions dans lesquelles on travaille, même si nous ferons tout pour que la rentrée se construise bien, nous ne pouvons pas assurer qu'elle soit techniquement réussie.

Des questions se posent aussi sur l'extension du mouvement de protestation des enseignants (notation tronquée 20/20 de moyenne et appréciation « ayez confiance » et démission des PP). Nos équipes sont largement engagées sur application de la réforme, mais il y a encore beaucoup d'incertitude quant aux choix des familles et le risque est grand de voir certaines d'entre elles faire des recours si les élèves n'obtiennent pas exactement leurs vœux.

M. le Recteur rappelle qu'on est face à un certain nombre d'incertitudes qui vont se résoudre au fur et à mesure qu'on avance vers le mois de juin. Il propose la mise en place d'un groupe de travail sous la houlette du Secrétaire Général avec des IPR pour examiner des situations problématiques concrètes afin que les chefs d'établissement soient accompagnés dans la mise en œuvre de la réforme. Le recteur annonce par ailleurs qu'il réunira à nouveau une dizaine de proviseurs pour échanger.

Pour le comportement de certains professeurs, le recteur regarde avec sérénité mais n'approuve pas qu'on prenne les élèves en otage et qu'on les traite avec le plus souverain mépris. Il est nécessaire de retrouver un comportement de fonctionnaire et de professeur responsable. Si ce n'est pas le cas il en tirera les conséquences.

Sur les affectations, c'est le DASEN qui en a la charge : le processus d'affectation sera bien maîtrisé; en Gironde il y a eu une reprise en main : les règles ont été clarifiées et seront respectées.

Il y a deux choses : la logique d'affectation du ressort du DASEN et la logique d'inscription qui est de la compétence du Chef d'établissement en fonction de l'offre éducative.

Gilles Emard-Lacroix rappelle que les familles notamment dans les territoires ruraux sont angoissées à propos des perspectives de changement de lycée en fonction des enseignements de spécialité. Les DGH ont été simulées au vu des sondages faits dans les établissements, mais cela est relativement théorique. En juin ce sera réel, il y aura certainement un delta et cela entraînera des demandes de rallonge de DGH.

Nous rappelons aussi que la grogne des enseignants se portent aussi sur le contenu des nouveaux programmes très exigeants pour certains.

M. le Recteur propose que ces points soient abordés au sein de ce groupe de travail, afin que cela soit mesuré et que les chefs d'établissement puissent aussi être accompagnés sur ces thématiques.

M. Blanc rappelle que les IA IPR ont rédigé une synthèse des recommandations de fonctionnement pédagogique afin que les chefs d'établissement puissent faire les choix sans avoir à lire tous les programmes. Les seuls seuils chiffrés sont dans les enseignements scientifiques.

Le DASEN de Gironde rappelle qu'on doit construire un nouveau modèle : il faut prendre des mesures de précaution pour mettre fin à ce qui était en place hier, pour qu'au mois de juillet les DSDEN accompagnent de manière ciblée notamment les lycées ruraux et petits lycées qui seront plus contraints que les gros lycées urbains qui auront plus de marge à cause de l'effet structures.

Nous demandons quand même comment sera financée l'AP : à la lecture du BO de juillet il n'y a pas de financement spécifique, les proviseurs ont pris sur leurs marges.

M. Macé rappelle que la marge donne les moyens aux établissements d'assurer leur autonomie en cette matière. La marge fixée dans les textes est un minimum, elle a souvent été abondée pour faire face notamment aux besoins en enseignement de spécialité (groupes supplémentaires), il y a aussi la prise en compte du E/D des élèves de terminale pour la prise en compte du tronc commun.

② La voie professionnelle

Nous évoquons le retour des proviseurs de LP qui sont dans l'attente d'une journée d'échange avec les équipes.

M. le Recteur rappelle que le ministre souhaite l'organisation d'une journée banalisée pour que les équipes pédagogiques puissent réfléchir à la mise en place de la réforme notamment la mise en œuvre des co-enseignements et la mise en place du chef d'œuvre.

Le recteur voulait attendre les maquettes des programmes pour que cette journée soit utile. Elle sera organisée avant les vacances de printemps.

Xavier Yvart rappelle que le ministre avait avancé la date du 8 février. Depuis beaucoup de proviseurs ont déjà mis en place des dates et heures pour la tenue de groupes de réflexion dans le cadre des rattrapages de la seconde journée de pré-rentree. Il rappelle que l'accompagnement des inspecteurs est fondamental même si les nouveautés comme la co-intervention relèvent de d'une transversalité qui existaient déjà auparavant.

Lorsque la réforme aura atteint sa maturité, cela impactera le volume des postes, mais cela aura aussi un impact notamment sur certaines spécialités peu représentées. Il sera nécessaire, comme en 2009, d'avoir un accompagnement des enseignants.

Le doyen des IEN rappelle que l'IEN référent a toute sa place dans ces groupes de réflexion même si l'agenda est très contraint. Il rappelle que les vade-mecum permettent de se projeter sur les co-interventions et le chef d'œuvre. Il y a aussi des formateurs spécialement formés pour cela qui pourront intervenir à partir du 26 mars pour la co-intervention. Il y aura des stages à candidature collective dès la rentrée pour ces deux sujets. Pour les journées banalisées, une partie peut être consacrée à la co-intervention même si on travaille sur des projets de programme qui ne seront publiés qu'en avril. Il faut amener les équipes à se projeter. Il faut que les enseignements professionnels croisent leur référentiel avec ceux de l'enseignement général pour élaborer les projets de co-intervention et cela au cas par cas en fonction des spécificités des établissements.

Nous rappelons qu'il serait aussi intéressant que les personnels de direction soient eux aussi associés ou disposent d'une « formation » de l'inspection.

③ La préparation de la rentrée :

Xavier Yvart évoque la note de service du DASEN des Pyrénées Atlantiques concernant l'enveloppe HSA dans le norvégien ou le persan.

Cette note limite les HSA à transformer en HSE à 10% du volume total des HSA et annonce que la transformation d'une HSA génèrera 30 HSE au lieu de 36. Cette initiative n'est pas unique puisqu'elle existe dans l'académie de Créteil. Cette transformation minorée a touché une partie des départements de l'académie mais sans que les collègues en soient informés, certains collègues ayant découvert la diminution de leurs HSE dans leur base ASIE ! Cela nous amène à un certain nombre de questions : quelle confiance envers les Chefs d'établissement ? A quelle base règlementaire se réfère le rectorat alors qu'il s'agit d'une tradition comptable qui, il nous semble, n'est encadrée par aucun texte. Certaines heures transformées sont utilisées pour financer l'AP et éviter que des enseignants ne les transforment de fait en dédoublements. Si on nous oblige à ventiler effectivement dans les disciplines toutes les HSA nous aurons beaucoup de mal à suivre ce budget et à faire appliquer par exemple une organisation réelle de l'AP.

M. le Recteur prend acte du courrier du DASEN du 64 et indique que cette décision lui a donné des idées.

Il reconnaît qu'il y a aussi un certain nombre de questions qui peuvent être évoquées entre nous.

Est-il sain d'assimiler les HSE et les HSA ? De plus le coût de revient de l'HSE est plus onéreux que celui des HSA. En revanche il est pertinent d'en discuter ensemble notamment ce qui peut être retenu ou ce qui peut être discuté.

M. Macé rappelle que le budget académique est partagé en HS et en partie en euros. 36 HSE coûtent 25% plus cher qu'une HSA. Le norvégien c'est actuellement 3000 HSA, soit 166 ETP. Cette pratique génère un surcoût et le MEN est très attentif au respect du budget.

Xavier Yvart met en avant qu'il serait intéressant que les DASEN interrogent les Chefs d'établissement sur leurs projets quand il y a un nombre conséquent d'HSA non ventilées plutôt que restreindre leur utilisation. Le SNPDEN demande que le calcul 1 HSA = 36 HSE soit maintenu. La question réelle pour M. Macé est pourquoi 36 HSE coûtent plus cher qu'une HSA alors qu'en lycée et LP l'année scolaire couvre 32 semaines. M. Macé rappelle réglementairement que 1 HSA n'est pas convertie en 36 HSE.

Xavier Yvart rappelle que la souplesse de la transformation nous permet d'avoir une gestion au plus près de la réalité et indique que très souvent ce sont les services du rectorat et de la DOS qui nous encouragent à utiliser des HSE pour attribuer des HSA aux enseignants à temps partiel.

M. Macé demande une réflexion commune.

En ce qui concerne le contexte de l'organisation de la préparation de rentrée, Xavier Yvart indique qu'un département n'a pas transmis aux établissements les critères de calcul de la DGH et que dans le contexte de la réforme des lycées notamment cela n'apporte pas la clarification attendue sur le calcul des moyens.

Pour les opérations d'affectation : le groupe de travail aura lieu le 2 avril, nous rappelons que le M. le Recteur a donné son accord pour l'avancement de la date de communication des résultats affelnet post 3è avant le DNB.

Comment seront affectés les élèves pour les enseignements de spécialité : même si l'affectation est du ressort des DASEN, y aura-t-il une application ?

M. Mortelette répond que les critères d'affectation en première, en fonction des enseignements de spécialité, seront déterminés par le MEN et qu'ils ne sont pas encore connus. Par contre il y aura une généralisation du module siècle orientation (ex SDO) en lycée avec une communication aux DSDEN. Cette mission sera donc déléguée aux DASEN qui s'appuieront sur une commission Ad Hoc qui préparera en amont les affectations. Ces outils devraient nous permettre d'anticiper toutes les situations litigieuses.

Xavier Yvart rappelle que le SNPDEN ne soutient pas cette application qui ne permet pas d'interfaçage et malgré son intérêt regrette qu'elle demande une double saisie. Le SNPDEN soutiendra les personnels de direction qui ne feront pas le choix de l'utiliser et de la renseigner.

Le profilage des postes de CPE : le nombre des postes profilés a augmenté.

L'objectif du recteur est d'éviter les postes vacants dans les établissements.

En rapport avec nos mandats nationaux, Nicolas Bonnet demande s'il y a un retour sur l'efficacité de ce profilage et quels critères sont déterminés les profilages ?

M. le Recteur rappelle son objectif : il n'aime pas les mutations et les affectations au barème, ce n'est pas de la bonne GRH. Le barème n'a rien à voir avec la qualité du service. De plus, dans un certain nombre de cas, il y a des problèmes de gestion de vie scolaire parce que les CPE ne remplissent pas correctement leur mission. Le recteur souhaite mettre en adéquation les particularités des établissements et les compétences et profils des CPE. Le recteur reconnaît qu'il faut être transparent et objectif, les critères de profilage doivent être discutés avec les CE, il faut aussi être transparent dans ses choix et avoir la capacité collective de justifier ces choix. L'objectif est l'efficacité du service avec des équipes qui fonctionnent bien et qui répondent aux problématiques de l'établissement.

Xavier Yvart rappelle que l'avis du chef d'établissement sur certains postes profilés (enseignants) est entendu une fois sur quatre. La généralisation du profilage des postes de CPE va générer un afflux de candidatures sur certains postes et l'abandon sur les autres. Ces derniers seront pourvus par des CPE qui ne souhaitent pas venir. Xavier Yvart indique que certains établissements n'ont pas à avoir de postes profilés.

M. le Recteur rappelle que les chefs d'établissement peuvent se rapprocher de la DRH pour voir quels sont les postes à profiler. Mme Gaudy a contacté tous les chefs d'établissement concernés pour savoir s'ils souhaitent voir les postes profilés. L'année dernière seuls 3 établissements n'ont pas été pourvus. Ce sont les CE qui reçoivent les candidats.

Le recteur rappelle qu'il veut concilier l'intérêt du service et le souhait des collègues.

④ Le budget des examens

Le SNPDEN rappelle qu'il y a des préoccupations anciennes mais aussi des nouvelles.

Le Rectorat ne couvre pas l'intégralité du coût de la matière d'œuvre des examens. Les LP se retrouvent en difficulté financière voire avec des votes négatifs des CA pour assurer l'avance des dépenses.

Avec la mise en place du chef d'œuvre, les matières d'œuvre seront-elles intégralement remboursées ? Dans le contexte actuel les LP sont confrontés à la baisse de la taxe d'apprentissage et les DGF sont de plus en plus contraintes, ils seront de plus en plus en difficulté pour avancer ces coûts. Mme Salzmans rappelle que cela a posé un problème jusqu'en 2017 date à laquelle les enveloppes ont été largement abondées. En 2018 seulement 10 établissements ont demandé une rallonge. Elle rappelle qu'il y a à la DEC des règles de remboursement. Isabelle Séré rappelle que les règles d'examen obligent à des dépenses quelques fois énormes mais ce n'est pas le centre d'examen qui énonce ces règles mais le Ministère. Mme Salzmans propose un groupe de travail. Elle rappelle que le coût candidat a augmenté mais le budget ne couvre pas l'ensemble des dépenses.

⑤ L'école des savoirs fondamentaux : amendement au projet de loi sur l'école

Le regroupement des écoles avec un collège pour aboutir à des structures mixtes est en cohérence avec les réformes. Cet amendement donne donc un cadre juridique à des initiatives. Y a-t-il des projets dans l'académie ? Quels types de territoires seront concernés à terme ? Quel cadre juridique ? Quelles nouvelles missions et responsabilités pour les personnels de direction ? Quelle clarification pour les directeurs d'école ?

Le recteur n'a pas beaucoup de réponses. Le texte doit venir en discussion devant le sénat le 13 mai, il rappelle néanmoins que la mise en œuvre des EPSF ne se fera pas dans la contrainte, c'est une réponse organisationnelle pour résoudre les difficultés des territoires à la demande des élus locaux et des opérateurs de l'éducation nationale pour assurer la pérennité du service public.

⑥ Les outils informatiques de gestion

Siècle orientation (ex SDO) ne prévoit aucune interface pour la saisie, la double saisie pose une réelle difficulté dans le contexte actuel. Tant qu'il n'y a pas de réelle interface, le SNPDEN laisse la possibilité aux personnels de direction de l'utiliser ou pas et soutiendra ces derniers.

M. Mortelette annonce que des modules complémentaires seront implantés dans une échéance rapide. Nous sommes dans une phase intermédiaire. Le MEN va baser sa stratégie sur le fait que nous avons tous cet outil. Affelnet ne gèrera pas les enseignements de spécialité car ils ne sont pas des éléments pour l'affectation. L'enseignement de spécialité relève de l'inscription donc du chef d'établissement. Il rappelle que le chef d'établissement ne sera pas seul : il y aura une commission départementale pour gérer les cas de figure compliqués comme par exemple l'élève qu'on ne peut pas inscrire car les capacités sont dépassées. 90% des situations pourront être traitées en interne, la commission règlera les cas litigieux et justifiera ainsi la non affectation.

⑦ Questions diverses

Une question est posée sur la suppression des postes administratifs : M. Macé rappelle qu'il y a un barème qui a été revu il y a deux ans qui prend en compte un certain nombre de critères qui sont diffusés lors du CTA.

Mme Gaudy annonce que pour les AESH il n'y aura plus de nouveau recrutement de contrat aidé à partir de la rentrée 2019. Il y aura une simplification du statut : d'un côté les AESH gérés par la DSDEN 33, de l'autre les AESH hors titre 2 recrutés et payés par les établissements. Le lycée Montesquieu va être l'employeur et payer les AESH hors titre 2 ainsi que les AED.

L'ordre du jour épuisé 16H40.

Compte-rendu rédigé pour le SNPDEN-UNSA par Nathalie Casail.